



L'ASSOMPTION

Ville de **culture** et de **patrimoine**

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 301-08-2024

PRENEZ AVIS QUE le conseil municipal de la Ville de L'Assomption a adopté, le 14 mai 2024, le projet de règlement ci-dessous mentionné et qu'il tiendra à ce sujet une assemblée publique de consultation, le **mercredi 22 mai 2024 à 17 h 00**, à la salle Synergie du complexe municipal situé au 781, rang du Bas-de-L'Assomption Nord, à L'Assomption.

Au cours de cette assemblée publique, le projet de règlement sera expliqué, de même que les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer seront entendus.

RÈGLEMENT 301-08-2024

Règlement amendant le règlement 301-2015 relatif au lotissement de la Ville de L'Assomption, tel qu'amendé, soit :

- Modifier l'article 31.1 relatif à l'obligation de fournir une contribution pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels afin d'y ajouter deux conditions applicables ;

Aucun article de ce projet de règlement ne contient de dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Le projet de règlement est disponible pour consultation à la Division du greffe situé au Complexe municipal à L'Assomption situé au 781, rang du Bas-de-L'Assomption Nord, 2^e étage, à L'Assomption, et ce, durant les heures normales de bureau (du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi, de 8 h 30 à 12 h 00).

Donné à L'Assomption, ce 15^e jour du mois de mai 2024.

Me Jean-Michel Frédérick
Greffier et avocat

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, greffier de la Ville de L'Assomption, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus en **affichant** une (1) copie au Complexe municipal situé au 781, rang du Bas-de-L'Assomption Nord le **mercredi 15 mai 2024** et en le **publiant** sur le site Internet de la Ville de L'Assomption le **mercredi 15 mai 2024** en vertu du règlement 248-2018 et ses amendements.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 16^e jour du mois de mai 2024.

Jean-Michel Frédérick, avocat